

1 mars 2023

Aux Membres de la Commission fédérale de Planification,

Aux Membres des Commissions régionales de Planification,

À l’attention de Monsieur le Ministre,

La Belgian Academy of Paediatrics, organisation-coupole de l’ensemble des associations scientifiques et professionnelles de pédiatrie, vous informe de ses **préoccupations principales concernant les sous-quotas proposés pour la formation en pédiatrie**.

Un sous-quota tel que proposé de seulement 20 médecins en formation pour la pédiatrie est si différent du nombre actuel de pédiatres formés qu'il aura indéniablement un impact négatif inacceptable à la fois sur la disponibilité nécessaire (y compris les temps d'attente) et sur la qualité des soins pédiatriques, une discipline où il n'y a aujourd'hui pas d'offre excédentaire. Ceci serait inadmissible car nous ne pouvons pas laisser mettre en péril la santé, le bien-être et l'avenir de nos enfants et adolescents.

Nous ne pouvons pas concevoir que l'on réduise de manière drastique le nombre de places de formation en pédiatrie pour les raisons suivantes :

1. Les postes disponibles (en pédiatrie générale et en neuropédiatrie par exemple) resteront vacants.
2. Les hôpitaux seront contraints de verser des primes et d’accepter des pédiatres étrangers (qui ont souvent une connaissance limitée des langues nationales) pour que leur service de pédiatrie reste ouvert
3. Chaque pédiatre arrivé à l’âge légal de la retraite doit être remplacé par au moins 2 nouveaux collègues.
4. La féminisation (largement sous-évaluée financièrement) de la profession de pédiatre implique de nombreux défis supplémentaires (cf. Starmer et al. Pediatrics 2019 Oct;144(4):e20182926 *Gender Discrepancies Related to Pediatrician Work-Life Balance and Household Responsibilities)*
5. La charge des permanences pédiatriques est très élevée (entre autres, en raison de la fréquence des admissions aiguës de nouveau-nés et d’enfants atteints d’affections aiguës, au service, aux urgences – ¼ des patients aux urgences sont des enfants –, à la maternité et en néonatologie)

Certains d'entre vous sont peut-être convaincus qu'il y a suffisamment de pédiatres puisqu'il faut aussi tenir compte de ceux qui ne travaillent pas dans les hôpitaux. À cet égard, précisons ce qui suit :

1. Ce groupe représente une petite minorité de pédiatres.
2. Ce groupe se compose en partie d’anciens pédiatres des hôpitaux pensionnés qui poursuivent leur activité en cabinet après leur pension.
3. Ce groupe se compose en partie de pédiatres qui ne pouvaient plus assumer ni mentalement ni physiquement la lourde charge des permanences.
4. Une partie de ce groupe ne peut plus être engagé pour les permanences à l’hôpital en raison de la perte de compétences techniques (ponctions lombaires, ponctions veineuses, )
5. Il existe de très fortes différences régionales.

Sur la base de ces arguments, nous vous prions de maintenir les quotas actuels en pédiatrie.

Nous sommes tout disposés à développer plus en détail et en personne ce qui précède et à répondre à vos questions.

Au nom du comité directeur,

**Belgian Academy of Paediatrics**

*Prof. Dr Ann de Guchtenaere (présidente)*

info@baop.be I [www.baop.be](http://www.baop.be)

